

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0780

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain "est", entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Inscrite au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, la réalisation du boulevard urbain "est" (BUE), véritable colonne vertébrale des secteurs "est" et sud-est, doit répondre aux objectifs suivants :

- faciliter les liaisons entre pôles à travers l'est et le sud de l'agglomération,
- assurer le délestage des voiries communales traversant les zones d'habitat et notamment les centres-villes en deviant la desserte poids lourds des zones d'activités,
- faciliter l'accès à ces zones d'activités,
- créer un espace urbain fédérateur.

La mise en service du nouveau pont de la Soie, la mise en service du chemin de fer de l'Est lyonnais (CFEL), l'extension de la zone industrielle de la Soie et l'opération de requalification urbaine menée dans le secteur rendent prioritaire la réalisation du tronçon : avenue Garibaldi-avenue Charles de Gaulle à Vaulx en Velin.

Le projet comporterait :

- la réalisation de deux fois deux voies de circulation de 3 mètres chacune avec un terre-plein central de 4 mètres planté permettant l'intégration des voies de tourne-à-gauche,
- une emprise de 4 mètres de part et d'autre de ces voies permettant une réserve pour les transports en commun en site propre,
- l'aménagement de pistes cyclables et de cheminements pour piétons,
- l'absence de stationnement sur la voirie,
- la réalisation d'une contre-allée pour la desserte des entreprises de la zone,
- une uniformité des matériaux, du mobilier, des principes d'éclairage et des plantations d'alignement sur la totalité du boulevard,
- la réalisation des protections phoniques pour les habitations.

D'un montant global estimé à 8 500 000 €, le lancement de cette opération se traduit, dans un premier temps par :

- la réalisation des acquisitions foncières,
- la mise au point des projets dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre à venir,
- le déroulement des procédures réglementaires en matière d'aménagement.

Le montant de ces phases à réaliser entre 2003 et 2007 est de 3 750 000 € et fait l'objet d'une demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du multipôles urbanisme, économie, déplacements le 27 mai 2002 et du Bureau restreint le 2 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réalisation du boulevard urbain "est" à Vaulx en Velin, partie comprise entre l'avenue Garibaldi et l'avenue Charles de Gaulle pour un montant global de 8 500 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains sur l'opération 0344 Vaulx en Velin boulevard urbain est pour un montant partiel de 3 750 000 € correspondant aux acquisitions foncières et aux études sur 2003 et 2004 ainsi qu'aux travaux à partir de 2005 et répartis selon l'échéancier suivant : 780 000 € en 2003, 500 000 € en 2004, 1 750 000 € en 2005-2006 et 720 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,